

Installateur sanitaire

Le-a monteur-euse en installations sanitaires est aussi appelé-e plombier-ère. Il-elle consacre une part importante de son temps aux réparations d'urgence. Il-elle installe aussi et entretient les canalisations industrielles et domestiques d'eau, de gaz ou d'air comprimé. Son activité :

- Repérer les emplacements des conduites et des appareils.
- Exécuter des percements des différentes parois (murs, planchers et cloisons).
- Façonner, assembler des canalisations et les raccorder aux appareils sanitaires.
- Mettre en service l'installation.
- Intervenir par étapes successives, en coordination avec les différents corps d'état.
- En début de chantier : poser des réseaux.
- En cours et fin de chantier : poser des appareils sanitaires liés au bâti (baignoire, bac à douche, appareils suspendus ou encastrables).
- Effectuer aussi des réparations et des remises en état : fuites d'eau, réparation de robinets, remplacement d'appareils.

Même si elle demeure très manuelle, la plomberie a connu d'importantes évolutions techniques au cours des dernières années. De nouveaux matériaux, comme le plastique, sont apparus. Ils s'ajoutent à l'inox, au fer, à l'acier, au zinc et au cuivre. Se tenir informé-e est nécessaire.

Débouchés

La plupart du temps les emplois se trouvent dans les entreprises de petite taille (moins de vingt salariés), qui rencontrent d'ailleurs des difficultés pour recruter du personnel qualifié.

Après quelques années de pratique, le-a plombier-ère peut évoluer vers un poste de chef-fe de chantier ou de conducteur-trice de travaux. Il-elle peut aussi se mettre à son compte, comme artisan installateur-trice ou dépanneur-euse.

Métier accessible :

- Plombier-ère

Accès à la formation

- Après la troisième, en 2 ans.
- Après un CAP du même secteur, en 1 an.

Statistiques

En 2012, dans l'académie d'Amiens : 144 élèves présentés, 111 admis.

Programme

Matières	Horaires hebdomadaires	
	1 ^{re} année	2 ^e année
Français, histoire-géographie éducation civique	4h	4h
Mathématiques – sciences physiques et chimiques	3h30	3h30
Langue vivante	2h	2h
Arts appliqués et cultures artistiques	2h	2h
Education physique et sportive	2h30	2h30
Prévention santé environnement	1h	1h30
Enseignement technologique et professionnel	18h	17h
Enseignements facultatifs :		
Atelier d'expression artistique	2h	2h
Atelier d'éducation physique et sportive	2h	2h

Descriptif des matières

Outre l'enseignement général commun à tous les CAP, la formation apporte des connaissances spécifiques.

Enseignement technologique et professionnel :

- **Les élèves apprennent à organiser leur travail**, à préparer, choisir les matériaux et les outils, respecter les étapes de la réalisation de l'ouvrage.
- **Ils apprennent, à l'aide d'un plan, à tracer** eux-mêmes des schémas fluidiques (transport d'eau, de gaz, de fuel...) ou électriques, à réaliser des installations et raccorder des appareils.
- **Ils découvrent les différents matériaux** (acier, inox, cuivre, aluminium, matériaux de synthèse, matériaux d'isolation et d'étanchéité...) et leur compatibilité.
- **Ils étudient les produits de la profession** (colles, adhésifs...) et les outils utilisés (coupe-tube, pinces à cintrer, chalumeau...)
- **Les élèves acquièrent les règles d'hygiène et de sécurité** au travail. Ils acquièrent également les méthodes de contrôle de qualité du travail effectué et de détection des défauts et malfaçons.

Stages (ne concerne pas les apprentis)

14 semaines de stages en entreprises, réparties sur les 2 ans, complètent la formation des élèves de LP.

Examen

Unités professionnelles :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'ouvrages courants, coeff. 9 (dont 1 pour la prévention santé environnement)
- Contrôle / Mise en service, coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques – sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante

Poursuites d'études

Même si ce diplôme prépare à l'exercice d'un métier, des poursuites d'études sont cependant envisageables.

Par exemple :

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Installateur thermique
- BP (Brevet professionnel) Monteur en installations de génie climatique

- BP Equipements sanitaires (hors Picardie)
- Mention complémentaire (MC) Zinguerie
- MC Maintenance en équipement thermique individuel
- Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac pro Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Picardie, consultez le guide régional « Après le CAP », en téléchargement sur www.onisep.fr/amiens

Où se former en Picardie ?

• En lycée public :

- LP Colard Noël, Saint-Quentin (02)
- LP Jean-Baptiste Corot, Beauvais (60)
- LP Amyot d'Inville, Senlis (60)
- LP de l'Acheuléen, Amiens (80)
- LP Boucher de Perthes, Abbeville (80)

• En apprentissage :

- CFA du bâtiment et des travaux publics, Laon (02)
- CFA du bâtiment et des travaux publics, Agnetz (60)
- CFA du bâtiment et des travaux publics, Amiens (80)

• En 1 an après un CAP du même secteur :

- CFA du bâtiment et des travaux publics, Laon (02)
- CFA du bâtiment et des travaux publics, Agnetz (60)
- CFA du bâtiment et des travaux publics, Amiens (80)

en savoir +

- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3e » ; « Après le CAP »
- Diplômes « Du CAP au BTS / DUT »
- Zoom « Les métiers du bâtiment »

* les documents régionaux sont en ligne sur www.onisep.fr/amiens.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un-e conseiller-ère d'orientation-psychologue.